République Française
Département du Bas-Rhin
Commune de Willgottheim

ARRETE N° 34/2026

REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION

Le Maire de la Commune de WILLGOTTHEIM,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes,
VU le Code de la Route, et notamment les articles L411-1 et R411-21-1,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2213-1 à L2213-5,
VU la demande de l'entreprise Confort Electricité Services en date du 17/10/2026,

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des intervenants et des usagers de la route lors des travaux de reprise des enrobés, Grand'Rue de l'Eglise à Woellenheim,

ARRETE

ARTICLE 1 Pendant la durée des travaux, 3 jours entre le 02/11/2026 et le 02/12/2026, les restrictions suivantes seront appliquées au droit du chantier :
- Circulation alternée : manuellement

ARTICLE 2 La signalisation correspondante sera mise en place et gérés par l'entreprise Confort Electricité Services

ARTICLE 3 Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Willgottheim, le 19 octobre 2026

La Maire
Claudine HUCKERT

MAIRIE DE WILLGOTTHEIM
BAS-RHIN

Mairie de Willgottheim-Woellenheim
37 rue Principale - 67370 Willgottheim
Tél : 03 88 69 90 03 – mairie@willgottheim.fr